

Unité bidépartementale Eure Orne  
1, Avenue du Marechal Foch  
CS50021  
27000 Evreux

Évreux, le 24/10/2025

## Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 20/10/2025

### Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

#### **RSD NORMANDIE**

Zone Artisanale Le parc de Coutumel  
Route de l'Habit  
27530 Ézy-Sur-Eure

Références : UBDEO/ERC/2025/10/321  
Code AIOT : 0003901755

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 20/10/2025 dans l'établissement RSD NORMANDIE implanté Zone Artisanale Le parc de Coutumel Route de l'Habit 27530 Ézy-sur-Eure. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'établissement RSD NORMANDIE exploite depuis janvier 2019 une installation de fabrication de matières plastiques par extrusion sur la commune d'Ezy sur Eure. L'établissement est soumis au régime de déclaration au titre de la rubrique 2661 (transformation de polymères), et dispose du récépissé de déclaration du 30 janvier 2019. Dans le cadre du développement de ses activités, RSD NORMANDIE a progressivement mis en place de nouvelles unités de production (extrudeuses), et prévoyait à terme d'être soumis au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2661. L'établissement a déposé un dossier de demande d'enregistrement auprès du Préfet de l'Eure en 2021 qui a conduit à la délivrance de l'arrêté préfectoral d'enregistrement n°UBDEO/ERC/22/109 du

22 septembre 2022.

Lors de la visite du 18 juillet 2023, l'inspection a constaté que l'activité avait cessé. Les extrudeuses, les matières premières et les produits finis avaient été évacués du site. Le bail de l'exploitant était résilié depuis le 15 janvier 2023 et l'état des lieux avait été réalisé le 31 mars 2023. Le site était vide. L'activité du site n'a jamais dépassée le seuil du régime de l'enregistrement, celui-ci a été maintenu pendant toute sa durée d'exploitation sous le régime de la déclaration.

Suite à l'inspection, l'exploitant devait notifier immédiatement, ou au plus tard sous un délai d'un mois, au Préfet de l'Eure, la cessation d'activité de l'installation de recyclage de matières plastiques par extrusion de l'établissement RSD Normandie sur la commune d'Ezy sur Eure.

En octobre 2023, la société GREEN ECO FRANCE, filiale française du groupe japonais GREEN ECO TECHNOLOGY, est venue présenter à la DREAL, un projet de reprise d'activité pour ce site. Cette société projetait de réaliser les mêmes activités que celles de RSD NORMANDIE, et souhaitait bénéficier de l'antériorité de l'arrêté d'enregistrement délivré à la société RSD NORMANDIE (procédure de changement d'exploitant).

Par courriel, du 16 octobre 2024, GREEN ECO FRANCE informe l'inspection qu'il est désormais propriétaire du bâtiment, et transmet le KBIS stipulant que l'activité a débuté le 29 mars 2024. L'établissement prévoit de réaliser les travaux de conformité du site à compter d'octobre 2024, jusqu'à fin janvier 2025. En complément, il est évoqué la dépose d'un dossier de porter à connaissance ICPE pour fin novembre 2024, qui présenterait les caractéristiques des futures activités et stockages du site. La mise en service du site était prévue courant de l'été 2025. Aucun des documents attendus n'a été transmis :

- la cessation d'activité suite à la visite d'inspection du 18 juillet 2023,
- la déclaration de changement d'exploitant,
- le dossier de porter à connaissance.

La DREAL a repris contact avec l'établissement GREEN ECO FRANCE pour réaliser une inspection en vue de faire un point de situation. L'exploitant indique ne pas pouvoir accéder aux installations car il ne dispose pas des clés du site qui auraient été conservées par l'ancien directeur général de l'établissement.

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- RSD NORMANDIE
- Zone Artisanale Le parc de Coutumel Route de l'Habit 27530 Ézy-sur-Eure
- Code AIOT : 0003901755
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'établissement RSD Normandie sis Route de l'Habit, Z.A Le Parc des Coutumel à Ezy sur Eure (27530), est autorisé par l'arrêté préfectoral n°UBDEO/ERC/22/109 du 22 septembre 2022, portant enregistrement d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

L'activité de la société RSD Normandie correspond à de la régénération de matières plastiques par extrusion. Les matières premières correspondent à des produits plastiques déjà triés par nature

(uniquement post-production d'industrie, sacs, films d'emballage en balles, ...). Les produits finis correspondent à des granulés qui sont utilisés en tant que matière première par des fabricants de matières et de produits plastiques.

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Activité de l'établissement	Arrêté Préfectoral du 22/09/2022, article 1.1.1	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection constate que depuis la précédente inspection du 18 juillet 2023, aucune activité n'a été exercée sur le site, ainsi conformément à l'article 1.1.1 de l'arrêté préfectoral n°UBDEO/ERC/22/109 du 22 septembre 2022, portant enregistrement d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, ce même arrêté cesse de produire effet.

### 2-4) Fiches de constats

#### N° 1 : Activité de l'établissement

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 22/09/2022, article 1.1.1
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Activité de l'établissement
<p><b>Prescription contrôlée :</b></p> <p>Les installations de la société RSD Normandie représentée par Monsieur ZHOU Hao dont le siège social est situé Route de l'Habit, Z.A Le Parc de Coutumel à EZY SUR EURE (27530), faisant l'objet de la demande susvisée du 4 février 2020 puis du 21 mars 2022 complétée, sont enregistrées.</p> <p>Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune d'Ezy sur Eure (27530), à l'adresse suivante : Route de l'Habit, Z.A Le Parc de Coutumel. Elles sont détaillées au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.</p> <p>L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).</p>
<p><b>Constats :</b></p> <p>L'inspection a réalisé une inspection inopinée sur le site, le 20 octobre 2025. Le site est clos, sans possibilité d'accès. Aucun dépôt extérieur n'est visible.</p> <p>L'inspection constate que depuis la précédente inspection du 18 juillet 2023, aucune activité n'a été exercée sur le site, ainsi conformément à l'article 1.1.1, l'arrêté préfectoral n°UBDEO/ERC/22/109 du 29 septembre 2022, portant enregistrement d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement cesse de produire effet.</p>
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite